

SAS PINET BTP BOIS & TRANSPORT

FICHE DE POSTE

Intitulé du poste : BUCHERON/NE

Poste occupé par :

Missions du poste :

- Coupe d'arbres sur sites forestiers, selon les règles de sécurité, les normes environnementales et les impératifs de production

Activités et tâches du poste :

- Abattre les arbres sans faire de dégâts aux peuplements (jeunes semis, arbres voisins)
- Façonner les arbres en les ébranchant
- Trier par type de produits (bois d'œuvre, bois de chauffage, bois d'industrie) pour faciliter le travail du débardeur
- Tenir compte des cahiers des charges
- Respecter les règles de sécurité des machines

SAVOIRS :

- Bonnes connaissances des règles de l'exploitation forestière et de la sylviculture
- Avoir le sens de l'orientation

SAVOIRS FAIRE :

- Être habile
- Maîtriser les techniques de travail
- Savoir entretenir le matériel : tronçonneuses, autres...
- Gérer ses équipements de protection individuelle (EPI) : entretien et renouvellement
- Faire remonter les informations quantitatives, qualitatives, environnementales et de sécurité du chantier et de la parcelle à son chargé de production, pendant et après sa mission
- Communiquer avec les autres intervenants du chantier pour l'optimisation de sa sécurité et de la sécurité collective
- Savoir lire une fiche de chantier (sécurité et environnement)
- Appliquer les politiques et procédures Qualité, Sécurité et Environnement

SAVOIRS ETRE :

- Habileté
- Manuel
- Autonomie
- Aimer et connaître la nature
- Connaître la législation sur l'abattage du bois
- Être rigoureux sur le respect des consignes de sécurité

SAS PINET BTP BOIS & TRANSPORT

Conditions et contraintes d'exercice :

- Excellente condition physique
- Aimer le travail en extérieur
- Etre titulaire du permis de conduire

Relations fonctionnelles :

- Collègues
- Transporteurs
- Intervenants autres sur le chantier

Positionnement hiérarchique :

- Stéphane PINET, Président
- Responsable production

Fait à St Chabrais, Le / /

Le salarié,

Mr Stéphane PINET

Président



IMPORTANT Le salarié ne peut s'opposer à l'exécution d'une tâche demandée au motif qu'elle ne figure pas dans sa fiche de poste : c'est une faute professionnelle.